



DECISION N° 72-2022

portant validation de convention de partenariat micro-folies avec l'Établissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette - EPPGHV

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;  
Vu le projet de convention de partenariat micro-folies avec l'Établissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette ;

Considérant le projet micro-folies porté par l'Établissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette et en partenariat avec le Réseau des Musées de Normandie.

DECIDE :

De valider la convention de partenariat micro-folies avec l'Établissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette,

signé électroniquement le 18/05/2022,  
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

